



*Mairie de
Boissy La Rivière*

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 31/2024
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 28 novembre 2024
Convocation : Vendredi 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Robert BECH– Véronique RIAUD - Valérie JUNOT - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Stéphanie LEGRIS

Retardés :

A donné pouvoir à : Stéphanie LEGRIS à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER

Objet : Adhésion Syndicat Mixte Essonne Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique
Vu les statuts du Syndicat mixte Essonne Numérique,
Vu l'adhésion de la Communauté Agglomération Etampes Sud Essonne au Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique

Considérant l'intérêt de la Commune pour le développement des usages et des services numériques,
Considérant le déploiement du réseau fibre, en lien avec la fin programmée du réseau cuivre,

Le conseil municipal :

Article 1 : Émet un avis favorable à la demande d'adhésion en propre au syndicat mixte ouvert Essonne Numérique sans souscription de service.

Article 2 : Approuve l'adhésion à titre gracieux au Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique, sans souscription de services.

Article 3 : Désigne Me Johanne LEIGNADIER en tant que délégué titulaire et Me Stéphanie LEGRIS

en tant que délégué suppléant au sein du comité syndical d'Essonne Numérique,

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tout document afférent à ce dossier

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés,

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Le 28/11/2024